



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE A 19H

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date convocation	Date affichage	N° délibération
16/09/2026	16/09/2026	2026/49

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, DELATTRE Carole, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, LASSIAZ Zakari, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Absent : CHATELAIN Éric

Secrétaire : CARMONA David

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/49

FIXATION DES DATES D'OUVERTURE DOMINICALE DE COMMERCE DE DETAIL DES VENTES DE VÉHICULES LÉGERS EN 2027

La loi Macron modifiant les Articles L.3132-1 à L.3132-31, L.3134-1 à L.3134-15 et R ; 3132-5 à R 3132-21-1 du Code du travail, offre la possibilité aux maires d'accorder des dérogations à la règle du repos dominical dans les commerces de détail non alimentaires :

- Librement dans la limite de 5 dimanches
- Lorsque le nombre de dimanches excède 5 et dans la limite de 12, la décision est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre (ARLYSÈRE).

Depuis le 14 août 2019, dans le cadre de la réglementation sur le repos dominical, les maires peuvent autoriser l'ensemble des commerces de détail de véhicules légers implantés sur leur commune à faire travailler le dimanche leurs salariés, à la suite de l'abrogation, le 14 mai 2019, de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2006. Les conseils municipaux doivent arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre N-1.

Les organisations professionnelles et les marques de la branche s'entendent au niveau national pour proposer ces dates correspondant aux « journées portes ouvertes » :

- **Dimanche 17 janvier 2027, dimanche 14 mars 2027, dimanche 13 juin 2027, dimanche 12 septembre 2027, dimanche 17 octobre 2027**

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **VALIDE** les dates d'ouverture des commerces du secteur automobile le dimanche en 2027 comme proposées ci-dessus

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
David CARMONA

Transmis au contrôle de légalité
Le 28 SEP. 2026

Publié le 28 SEP. 2026